

Habilitation à Diriger des Recherches Avis de présentation des travaux

Émilie MOYSAN

Présentera ses travaux en vue de l'Habilitation à Diriger des Recherches
Le lundi 5 juin 2023 à 13h30
à Le Mans Université
Salle T 204 du Bâtiment Themis
Composante UFR DEG, Themis-Um

Le jury sera composé de :

Mme Stéphanie DAMAREY, professeure à l'université de Lille (garante)
M. Jean-Philippe DEROSIER, professeur à l'université de Lille (rapporteur)
M. Sébastien KOTT, professeur à l'université de Poitiers (rapporteur)
M. Gilbert ORSONI, professeur émérite de l'université d'Aix-Marseille (président)
Mme Céline VIESSANT, professeure à l'université d'Aix-Marseille (rapporteure)

Avec la participation de :

M. Jean ARTHUIS, ancien ministre et eurodéputé, président d'Euro App Mobility
Mme Danièle LAMARQUE, ancienne membre des Cours des comptes française et européenne

Résumé des travaux :

En vue de l'obtention de l'habilitation à diriger des recherches, la candidate présente un dossier composé de différents articles commis en droit public financier et en droit parlementaire ainsi qu'un mémoire intitulé *Les pouvoirs budgétaires du Parlement à l'épreuve de la pratique de l'évaluation* dans lequel l'auteur s'interroge sur le point de savoir comment l'évaluation, objet constitutionnel nouveau, s'articule avec les pouvoirs du Parlement de voter les lois financières et d'en contrôler l'exécution et montre que, dans le prolongement direct de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, le pouvoir constituant a en effet introduit l'évaluation des politiques publiques au sommet de la hiérarchie des normes juridiques et, en particulier, de celle menée en matière budgétaire. Après plusieurs années de mise en œuvre, la pratique de l'évaluation budgétaire n'est pas encore complètement évidente à saisir tant ce sujet est soumis à de fortes ambivalences tenant à la nature même des institutions de la V^{ème} République. Selon la candidate, parce qu'elle lui permettra d'affermir sa place au sein de nos institutions et de se présenter comme un acteur du changement, avec l'assistance technique de la Cour des comptes, le Parlement doit pleinement s'investir dans une logique d'évaluation. Elle propose pour cela le renforcement de la portée donnée aux recommandations de la Cour des comptes, la rationalisation des structures parlementaires procédant à des évaluations, la mise en place de conférences interinstitutionnelles d'évaluation ou bien encore la création d'un portail de données sur l'évaluation budgétaire.